

Choix matières de I3

Par **Wolf**, le **26/05/2020** à **22:46**

Bonsoir,

Je rentre en I3 en septembre et j'aurai besoin de quelques conseils concernant le choix des matières.

Je précise tout d'abord que je souhaite par la suite soit m'orienter en m1 droit privé général, soit en m1 droit des affaires (avec actuellement une préférence pour un m1 DPG).

Pour le s5 je dois tout d'abord choisir 3 matières à td (1 parmi 2 choix possibles à chaque fois):

-Régime des obligations/Droit du marché intérieur européen

-Droit social du travail/ Droit international public

-Droit des affaires/Contentieux administratif

Ici, je pense fortement choisir RGO/Droit du travail et droit des affaires ce qui me semble le plus approprié par rapport aux masters envisagés.

Je dois également choisir une de ces matières en matière sans td. Ici je pense plus partir sur le DIP.

Je dois également faire un choix entre libertés publiques/ droit fiscal général. Je pense partir sur le droit fiscal général ici, qu'en pensez-vous?

Pour le s6

Je dois choisir 2 matières à td (1 parmi 3 à chaque fois):

-Procédure civile/Droit des biens/Droit de la responsabilité et des contrats publics

-Procédure pénale/Droit des sociétés/Droit de la propriété publique

Ici, je pense choisir Procédure civile + Procédure pénale qui sont les matières apparemment conseillées. Qu'en pensez-vous?

Je dois également choisir 2 matières parmi les matières précédentes en matières sans td. Je

pense partir sur droit des biens et droit des sociétés.

Je dois également choisir une matière au choix entre Philosophie du droit/ Histoire des idées politiques et droit du travail (relations collectives). Ici je pense fortement prendre droit du travail dans la continuité du s5.

Pouvez-vous me dire ce que vous pensez des matières que je pense actuellement choisir par rapport aux masters que j'envisage?

Je vous remercie d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/05/2020** à **08:19**

Bonjour

Alors pour les S5, effectivement il est logique de prendre RGO, droit du travail et droit des affaires avec TD.

Pour la matière sans TD, j'aurais plutôt choisi le droit européen.

Pour le choix entre libertés publiques et droit fiscal : si vous envisagez de faire un Master de droit des affaires, il est en effet plus logique de prendre le fiscal. Toutefois, si vous l'ambition de tenter le CRFPA, il sera intéressant de prendre libertés publiques.

Pour le S6, je vous conseille de faire l'inverse. Il est mieux de prendre droit des biens et droit des sociétés avec TD. Ce choix vous ouvre à la fois les portes des Master DPG et de droit des affaires.

Vous pouvez prendre les matières de procédure sans TD.

Pour le choix Philosophie du droit/ Histoire des idées politiques et droit du travail, là vous pouvez clairement vous faire plaisir et prendre ce qui vous intéresse le plus.

Par **LouisDD**, le **27/05/2020** à **13:54**

Bonjour

Je rejoins Isidore sur le S6, d'autant plus que candidater à un M1 Droit des affaires (avec la sélection entre L3 et M1) sans jamais avoir eu de droit des sociétés avec TDs semble maintenant vraiment compliqué...

De toute façon, si vous partez pour un master privé général, la procédure civile et pénale sont

bien souvent au programme, et comme le souligne Isidore, vous pouvez les garder sans TDs pour le S6...

Par **Wolf**, le **27/05/2020** à **19:39**

Je vous remercie tous les 2 pour vos réponses et j'en prend note.

Si jamais durant le premier semestre je m'aperçois que finalement le droit des affaires ne m'attire pas plus que ça, il serait alors judicieux de prendre procédure pénale en td à la place de droit des sociétés?

Sachant que dans les facs ou j'envisage actuellement de postuler (j'élargirai par la suite mes candidatures) pour un master DPG la procédure civile et la procédure pénale sont étudiées en I3 et non en m1.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/05/2020** à **08:34**

Bonjour.

Pas nécessairement. Les Master DPG proposent généralement un module droit des affaires. Même si vous allez en DPG, il peut être intéressant d'avoir suivi le droit des sociétés avec TD. Après si ça ne vous plaît pas du tout, vous pouvez en effet changer pour la procédure pénale.

Par **Nefy**, le **28/05/2020** à **16:53**

Salut !

Je devine à la lecture de ton message que tu es à Brest ;) J'y suis passé aussi. J'approuve le choix RGO/social/affaires pr le S5, c'est le parcours privatiste par excellence

En revanche je rejoins ce qui a été dit, le DMIE est plus intéressant que le DIP, surtout que le DMIE est enseigné par une spécialiste chevronnée. C'est aussi le cas du DIP mais cette matière est beaucoup plus utile aux publicistes. Le droit du marché intérieur traite de la libre-circulation des personnes et des règles de concurrence européennes, autant de thématiques qu'il me paraît utile de maîtriser en master de droit des affaires comme en droit privé !

Et effectivement, je crois que libertés fondamentales est une épreuve obligatoire du CRFPA, alors si tu te destines à la profession d'avocat, tu peux toujours prendre cette matière

Pour ce qui est du S6 il faut prendre droit des sociétés, que tu veuilles faire droit des aff ou DPG. Perso j'avais pris droit des biens mais c'est très dommage qu'on soit réduit à deux majeures. Pour moi si tu veux faire avocat, procédure civile s'impose, mais je connais assez peu cette profession...

En revanche essayes de regarder si les masters que tu veux faire proposent un enseignement de droit spécial des sociétés : à Brest tu n'aborderas que le droit commun (enseignement essentiel par ailleurs), et tu n'étudieras pas en détail les différentes formes sociales (SCI, SA, SNC, par exemple)

Par **Wolf**, le **29/05/2020** à **13:19**

Je vous remercie tous les 2 pour votre réponse.

Oui c'est exact Nefy, je suis bien à la fac de droit de Brest ^^

Je ne pense pas actuellement faire avocat mais ça peut toujours évoluer par la suite!

Je te remercie pour ta remarque sur le DMIE, je vais y réfléchir.

Oui je trouve effectivement très dommage qu'on ne puisse choisir que 2 matières à tds pour le s6 également...

Je vais regarder en détail le programme des masters qui m'intéressent oui concernant le droit spécial des sociétés.

Ps: Tu avais trouvé la I3 plus difficile que la I2 ou pas du tout?

Par **Nefy**, le **30/05/2020** à **11:32**

Personnellement j'ai beaucoup plus travaillé en L3 qu'en L2 mais avec la sélection en master c'était mon seul moyen d'augmenter sensiblement mes notes. Honnêtement la L3 est plus difficile en ce sens où on attend plus de recrachage de cours mais une vraie réflexion et des acquis solides. En RGO par exemple il fallait vraiment maîtriser le droit des contrats pour pouvoir fournir du contenu intéressant dans les devoirs

Mais c'est aussi une année beaucoup plus intéressante, tu fais autre chose que du civil/admin et les matières périphériques sont des vraies matières juridiques

Par **Wolf**, le **30/05/2020** à **22:03**

Je compte bien beaucoup travailler l'année prochaine également, avoir une bonne moyenne en I3 me semblant quand même essentiel dans l'optique de la sélection en master, d'autant plus depuis la réforme!

Oui je pense véritablement que ça va largement mieux me plaire que les 2 premières années! Ah oui enfin débarrassé du droit administratif haha.